

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2022-002

**AVIS PUBLIC**, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 4 avril 2022 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

#### **Propriété située au 667-669, chemin du Chenal-du-Moine**

La demande consiste à autoriser un second bâtiment principal;

Avoir deux bâtiments principaux et ce contrairement à l'article 89 du règlement de zonage 436-2009 qui stipule qu'il ne peut y avoir qu'un seul bâtiment principal par terrain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 15 mars 2022.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma  
directeur général et greffier-trésorier